

# Rente de survie

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Variété d'assurance de survie dans laquelle, en cas de décès de l'assuré, le bénéficiaire ne touchera une rente tant qu'il est en vie ou jusqu'à une date indiquée au contrat.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**